Loi sur les pêcheries

Nous parlons constamment à la Chambre des moyens de créer plus d'emplois. En cherchant à réaliser cet objectif, nous empruntons très souvent la voie traditionnelle et nous établissons des industries qui élimineront inévitablement les travailleurs, grâce à de meilleures techniques, et qui abaisseront le coût du produit. Il serait sûrement mieux de revaloriser nos ressources renouvelables et de faire travailler plus de gens dans ce secteur. A mon avis, il faut louer le gouvernement des mesures qu'il a prises dans ce bill.

Tous les membres du comité ont reçu, j'en suis sûr, des instances de divers groupes et sociétés au sujet de ce bill; je pense en particulier aux industries minière et forestière. Connaissant les membres du comité, je crois pouvoir dire que chacun d'eux a lu avec attention les mémoires qu'il a reçus. Ces mémoires montrent, par des exemples assez frappants, que ces industries subiraient un contre-coup assez grave si le bill était appliqué avec rigidité. Je dois dire aux industries tant minière que forestière de la Colombie-Britannique que si elles avaient fait preuve de plus de sollicitude pour les pêcheries de la province, elles n'auraient peut-être pas à subir ce bill aujourd'hui. Je suis convaincu que l'industrie et les pêcheries peuvent coexister. Rien ne les force à être en conflit. Mais à l'heure actuelle, les conflits sont la règle plutôt que l'exception; l'industrie minière, surtout, s'est à maintes reprises comportée si la pêche n'avait pour elle aucune valeur.

C'est sans doute la Wildlife Federation de la Colombie-Britannique qui en a fourni le meilleur exemple au comité. Ses représentants ont parlé d'une rivière qui coule très près de ma circonscription, justement, l'ancienne circonscription de Fraser Valley West, la rivière Coquitlam. Il y a vingt ans, cette rivière produisait de 4 à 5,000 saumons roses, autant de saumons keta, de 1,500 à 2,000 saumons coho et le même nombre de truites arc-en-ciel.

Dans sa sagesse, la municipalité décida de permettre l'extraction du gravier dans le lit même de la rivière. Subséquemment, ces opérations furent effectuées sur le rivage, mais l'eau boueuse qui se déversa dans la rivière a détruit l'habitat du poisson. Toutefois, cela ne constituait pas nécessairement une violation de la loi sur les pêcheries, parce qu'on ne pouvait prouver de façon concluante que le frai même avait été détruit. En fait, c'est l'habitat qui l'a été; donc, le poisson ne pouvait frayer. Si ce cantonnement de pêche avait été protégé au lieu de l'industrie de gravier, les ressources piscicoles de la rivière Coquitlam auraient maintenant une valeur économique de 4 millions de dollars par an. Voilà dans quelle mesure on a détruit les pêcheries par le passé. C'est pourquoi je dis à l'industrie minière, à l'industrie forestière et aux autres qui inquiètent des dispositions du bill, que si elles veulent collaborer avec les habitants de la Colombie-Britannique et le ministère des Pêches, le bill à l'étude ne sera pas un élément de destruction, mais il servira plutôt à rétablir cette ressource précieuse, j'en suis convaincu.

Dans le fleuve Fraser, les réserves de poisson anadrome ont diminué de moitié depuis trente ans. Nous pouvons récupérer cette ressource et nous pouvons mettre fin à ce qui a été une attaque massive et concertée contre l'habitat du poisson.

Je dois dire que j'ai tout d'abord entretenu des réserves à l'égard des rigoureuses dispositions du bill concernant les

recours civils, mais compte tenu des principes juridiques de Rylands et Fletcher, et puisque c'est l'industrie qui décide d'introduire des substances nocives dans l'environnement, que c'est elle qui les manipule, je dirai, pour parler franchement, que je ne trouve pas immoral du tout d'attribuer une stricte responsabilité à ceux qui manipulent ces substances. Car, enfin, qui donc introduit dans l'environnement ces substances qui empoisonnent le poisson? Voilà pourquoi les députés ont eu raison de faire la sourde oreille aux récriminations de l'industrie à ce sujet. J'estime que nous devons cesser de nous triturer les méninges et blâmer qui le mérite, c'est-à-dire ceux qui introduisent des substances nocives.

Certes, je suis déçu que la Chambre n'ait pas jugé bon d'accepter les propositions d'amendement qui auraient permis au ministre, à sa discrétion, d'interdire l'accès des rivières qui sont polluées par le mercure et qui risquent de mettre la santé des Canadiens en péril. Je trouve illogique de voir qu'alors que nous parlons de confier au ministre des pouvoirs additionnels très importants, ce dernier refuse d'accepter un pouvoir essentiel qui l'autoriserait non seulement à protéger la santé des poissons, mais également, peut-être, de protéger en même temps la santé des humains.

Je le répète, je suis généralement d'accord avec les observations formulées précédemment par le député de Perth-Wilmot. Il faut à mon avis féliciter le gouvernement d'avoir présenté le bill à l'étude. Encore une fois, cependant, je tiens à signaler qu'il a l'appui de tous les partis. Je suis convaincu que cette mesure constitue une condition nécessaire préalable à l'assainissement de la pêche sportive et commerciale en Colombie-Britannique.

M. Bob Brisco (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, en abordant le bill à l'étude, auquel j'ai travaillé pendant toutes les étapes de la deuxième lecture, du comité et maintenant du rapport et de la troisième lecture, je dirais que certains sujets d'inquiétudes ne se sont pas dissipés. L'un m'est revenu à l'esprit, dernièrement, lorsque le député de New Westminster (M. Leggatt) a présenté son amendement.

En ce qui a trait à la déclaration que le ministre a faite devant le comité des pêcheries et des forêts, j'aimerais me reporter à la page 4 du discours qu'il a prononcé devant ce comité le 16 juin. A ce moment-là, le ministre a parlé des conséquences de la pollution sur nos rivières et il a dit: «Combien d'histoires comme celles des rivières Wabigoon et des Anglais peuvent endurer ceux qui dépendent de la pêche au Canada?». Il a poursuivi, comme l'indique la page 5 de sa déclaration:

La loi sur les pêcheries aide les Canadiens à protéger leurs ressources communes de poissons. La loi sur les pêcheries est importante pour les pêcheurs canadiens, dont un grand nombre n'a pas d'autres emplois et il s'agit en grande partie d'autochtones.

• (2150)

Étant donné la nature des déclarations que le ministre a faites en comité, je suis surpris de voir le gouvernement rejeter l'amendement que le député de New Westminster a présenté aujourd'hui.

J'aimerais aborder un autre problème auquel le ministre fait allusion à la page 4 du discours qu'il a prononcé le même jour. Voici l'extrait en question: